

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 15 juillet 2025**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur RAMBAUD Christophe, maire.

En exercice : 11

Présents : 06

Absents : 05

Votants : 06

Présents : RAMBAUD Christophe, MOLLIER Christelle, GARDET Benjamin, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, AINOZ Jean-Louis.

Date de la convocation : 08/07/2025

Absents : MALINVERNO Jean-Baptiste, BELLENGER Thierry, HURLIN Frédéric, MORONI Bruno, SOCQUET-JUGLARD Pierre.

Secrétaire : SOCQUET-JUGLARD Magdalène

Délibération 2025-07D10 – Décision modificative n°2 au budget communal 2025

Vu le budget primitif 2025 de la commune approuvé par délibération du conseil municipal le 1^{er} avril 2025,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2025 approuvant la décision modificative n°1,

Considérant la nécessité de procéder aux réajustements de crédits et de faire face aux opérations financières et comptables,

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Approuve la décision modificative n°2 au budget communal de l'exercice 2025 arrêté comme suit

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2111 : Terrains nus		10 000.00 €		
D 2135-178 : Site escalade Mottets		3 000.00 €		
D 2151-130 : Voiries communales		18 000.00 €		
D 21538-157 : Aire de jeux Logère		9 000.00 €		
D 2182 : Matériel de transport	35 000.00 €			
D 2184-112 : Ecole la Petite Ourse		3 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	35 000.00 €	43 000.00 €		
R 1323 : Subv. non transf. Départements				8 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				8 000.00 €
Total	35 000.00 €	43 000.00 €		8 000.00 €
Total Général		8 000.00 €		8 000.00 €

- Autorise le maire ou sa 1^{ère} adjointe à signer cette convention et toute pièce afférente et à recouvrer les participations auprès des instances concernées.

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le maire
Christophe RAMBAUD

